



Garde d'enfant pour les grands parents

Par Nicole Fanget

Bonjour,
mon fils est divorcé , il a un fille qui a 5 ans;
Pour le moment , il a un droit de visite en milieu protégé de 1 h par quinzaine.
Quel est le droit de visite pour les grands parents ?
Merci

Par AGeorges

Bonjour,

Saisissez le Juge aux affaires familiales (JAF). Les grands-parents ont des droits sur leur descendance ...

La procédure a lieu devant le Tribunal Judiciaire du lieu de résidence habituelle des petits-enfants. L'avocat est obligatoire pour rédiger l'assignation contenant une telle demande de « droit de visite grands-parents ». La procédure peut être longue, demandez à votre avocat..

Par Nicole Fanget

Merci de votre réponse.
Avez vous une idée du nombre de visites accordées en moyenne ?